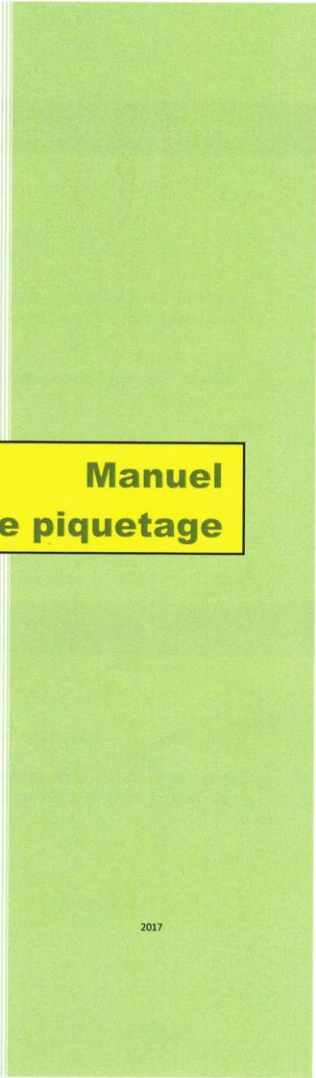




Manuel
Responsable de ligne de piquetage



Le rôle du responsable de ligne de piquetage

Le responsable de ligne de piquetage est :

- Le représentant du syndicat sur un piquet de grève;
- Le *leader* d'une ligne de piquetage : c'est lui qui motive les piqueteurs, qui règle les problèmes, qui écoute les gens, qui répond à leurs questions et qui parle aux visiteurs;
- Le lien entre le comité de grève et les chefs de piquet (lorsqu'il y en a), d'un côté et les piqueteurs, de l'autre;
- L'intermédiaire entre les médias et le porte-parole désigné du syndicat;
- L'agent de liaison auprès des policiers et des gardiens de sécurité ou des surveillants de l'employeur.

Pourquoi fait-on du piquetage?

Une ligne de piquetage a deux fonctions :

- Arrêter – ou tout au moins limiter – les activités de l'employeur;
- Informer et tenter d'obtenir le soutien de la population et des clients de l'employeur en leur communiquant qu'un conflit de travail est en cours et quels en sont les enjeux.

Lignes directrices d'un piquet de grève

- Le piquet de grève appartient au syndicat. Les piqueteurs ne doivent donc suivre que les consignes que vous leur transmettez. Ces directives vous seront communiquées par le comité de grève.
- Identifiez-vous comme responsable auprès de chaque piqueteur de votre ligne au début d'un quart. Si possible, portez un item distinctif afin que les piqueteurs puissent vous repérer facilement sur le piquet. Les gens doivent connaître votre rôle, car ils se tourneront vers vous en cas de problème.
- Assurez-vous que chaque piqueteur signe le formulaire « *Rapport quotidien* » au début et à la fin de son quart. Ayez toujours en votre possession un formulaire vierge au début de votre quart et, à la fin, transmettez sans délai au comité de grève le formulaire rempli.
- Assurez-vous d'avoir les coordonnées téléphoniques et les adresses de messagerie des piqueteurs de votre ligne afin de pouvoir entrer en contact rapidement avec eux.
- Au début de votre quart, assurez-vous d'avoir des pancartes en nombre suffisant pour les piqueteurs. Si votre quart est le dernier de la journée, pensez à les ramener au quartier général ou à l'endroit désigné.
- Au début de votre quart, assurez-vous d'avoir suffisamment de tracts à distribuer aux passants pour la durée de votre assignation.
- Pensez à avoir le matériel nécessaire pour rendre votre piquet de grève dynamique : musique, trompettes, sifflets, etc.
- Assurez-vous d'avoir en votre possession la trousse de premiers soins que vous a remis le quartier général. Pensez à la faire remplir si vous utilisez des items.
- Identifiez les personnes qui connaissent les premiers soins sur votre ligne de piquetage.

- Parler avec les passants peut être très positif. Assurez-vous que chaque piqueteur de votre ligne connaît les messages à diffuser. Ces messages seront déterminés par le comité de grève.
- Le but des échanges avec la population est de gagner des appuis qui mettront de la pression sur l'employeur. Le soutien du public est plus facile à gagner avec des messages positifs sur les pancartes et dans les échanges verbaux avec les passants. Des messages tels que « *Nous travaillons pour vous* », « *Nous faisons partie de la communauté* », « *Nous défendons des services de qualité* », etc. peuvent vous attirer la sympathie du public. Il faut faire ressortir que nous souhaitons faire partie de la solution.
- N'empêchez pas les piétons d'utiliser le trottoir ou la chaussée à proximité de la ligne de piquetage.
- En cas de situation problématique, assurez-vous qu'un rapport d'incident soit rempli et remis au comité de grève. Un rapport doit être produit lorsque survient :
 - Un incident avec la police, les gardiens de sécurité ou les surveillants embauchés par l'employeur;
 - Une urgence médicale;
 - Un échange avec des passants ou des automobilistes hostiles;
 - Tout autre incident dont le comité de grève doit être informé.
- Assurez-vous que les piqueteurs de votre ligne observent les consignes de sécurité et qu'ils ne s'exposent pas à des risques inutiles.
- Si une personne est agressive, intervenez rapidement et appliquez les directives élaborées par le comité de grève. Au besoin, contactez les policiers.
- Assurez-vous que les esprits ne s'échauffent pas sur la ligne de piquetage. Il ne sert à rien de s'obstiner avec des briseurs de grève ou des passants. Tout le monde doit garder son calme. Intervenez rapidement si la situation dégénère.
- Si les médias se présentent sur votre ligne de piquetage, mettez-les en contact avec le porte-parole désigné du syndicat. Informez le comité de grève de l'identité des médias qui ont visité le piquet durant votre quart.
- Si une personne veut franchir un piquet, appliquez les consignes que vous aura données le comité de grève. Assurez-vous que les piqueteurs de votre ligne connaissent ces directives.

- Soyez vigilants avec les gardiens de sécurité et les surveillants de l'employeur : certains pourraient tenter d'intimider ou de provoquer les piqueteurs afin de générer du grabuge sur la ligne de piquetage.
- Assurez-vous que les gardiens de sécurité ou les surveillants ne s'adressent pas directement aux piqueteurs. Sur votre ligne, vous êtes l'agent de liaison avec ces personnes. Au besoin, contactez le comité de grève pour obtenir des consignes additionnelles.
- À votre arrivée pour votre quart, demandez au responsable qui vous précède s'il y a des gardiens de sécurité ou des surveillants et de quelle manière ils se comportent. Informez de la même manière le responsable de ligne de piquetage qui prend votre relève.
- Tant que personne ne désobéit à la loi, la police n'a aucune autorité directe sur votre conflit de travail. Elle pourrait toutefois intervenir pour limiter les débordements sur un piquet de grève ou pour s'assurer que la sécurité sur la voie publique n'est pas compromise. Sur votre ligne de piquetage, vous êtes l'agent de liaison avec les policiers. Au besoin, contactez le comité de grève pour obtenir des consignes additionnelles.
- La ligne de piquetage peut être installée sur le terrain de l'employeur, s'il s'agit d'un espace public. Toutefois, s'il s'agit d'un terrain privé, l'employeur peut exiger qu'un piquet de grève soit déplacé.